

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 15
- de votants 25

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES
DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET
G. COLLET C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY C.
MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B.
MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A.
MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 22/04/2024

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MIGNENT G.
MONTAY A. DEVEY H. LEDOUX MP. THUILLET L.
PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F.
COQUELET S. PIROTTE

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 29/03/2024

Procurations respectives à : D. RAMEZ A.
MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C.
DESROUSSEAUX C. COLLET H. DUMOULIN JM.
DELANNOY P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été
nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 5 avril 1993, la commission permanente du conseil départemental du Nord a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique complète des boucles concernées par double délibération, à la fois par le conseil municipal de la commune concernée par l'itinéraire (ou partie d'itinéraires) et du Département du Nord, entérinant la précédente délibération.

Concomitamment à la demande de monsieur le maire de Quérénaing de créer un nouveau tracé de randonnée pédestre au départ de sa commune, une étude a été faite par les services du Département afin de développer l'offre VTT sur le territoire et 3 boucles sont proposées au conseil municipal (cf. plan ci-joint). Si elles sont pour partie d'ores et déjà inscrites au PDIPR, les parties en orange et bleue ne le sont pas encore et il est proposé au conseil de valider ces circuits et de solliciter leur inscription au PDIPR.

Monsieur le maire indique qu'une partie des chemins concernés par ces circuits appartient à l'association foncière de remembrement et que ne sont concernés par cette délibération que les chemins appartenant à la commune de Maing.

Il informe en outre le conseil municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la

randonnée et ce en accord avec le Département.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré décide par 22 voix pour et 3 abstentions de valider la proposition.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/04/2024

La Directrice Générale des Services,

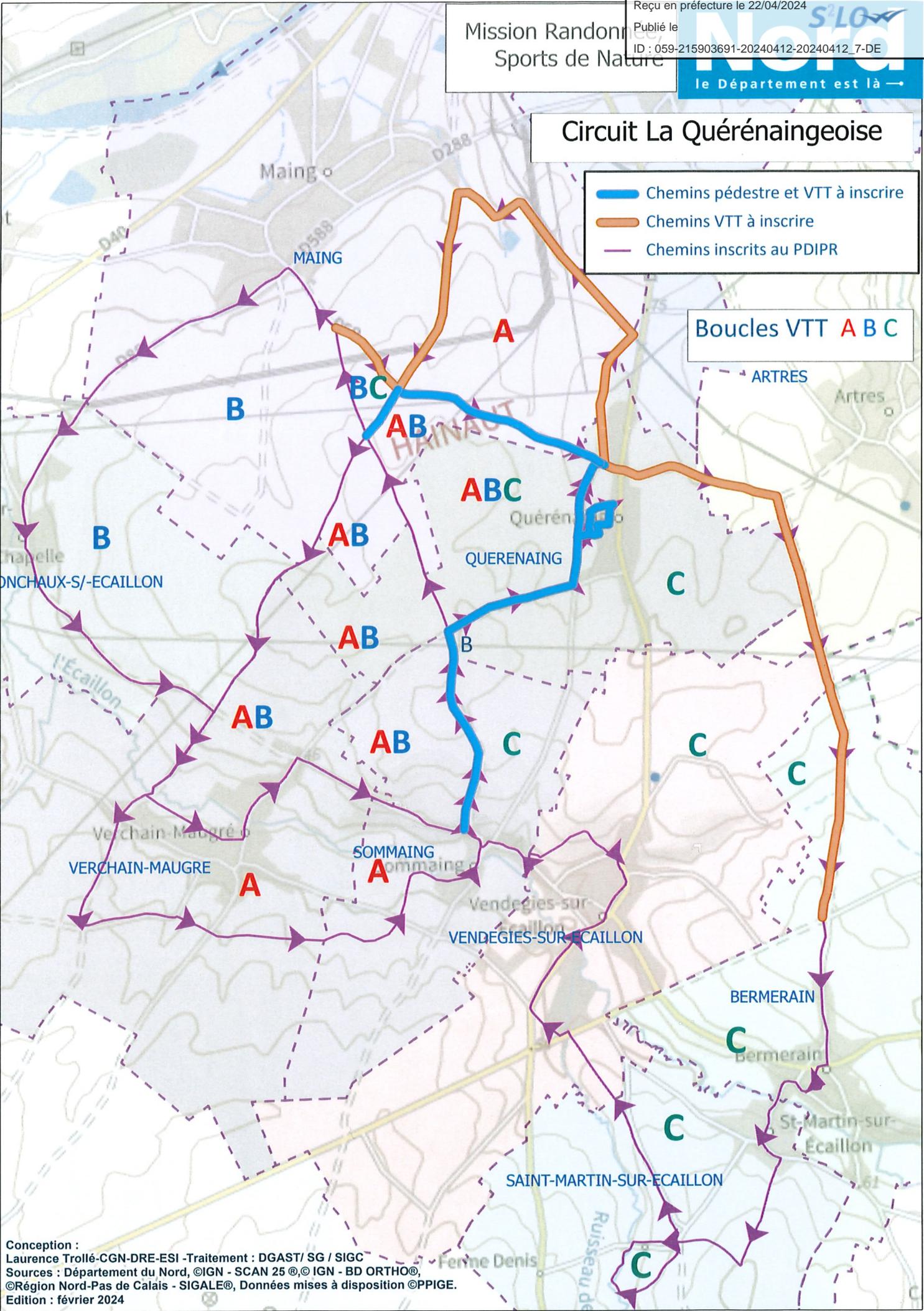
I. SERAFINI



Circuit La Quérenaingoise

-  Chemins pédestre et VTT à inscrire
-  Chemins VTT à inscrire
-  Chemins inscrits au PDIPR

Boucles VTT A B C



Conception :
Laurence Trollé-CGN-DRE-ESI - Traitement : DGAST/SG / SIGC
Sources : Département du Nord, ©IGN - SCAN 25 ©, ©IGN - BD ORTHO®,
©Région Nord-Pas de Calais - SIGALE®, Données mises à disposition ©PPIGE.
Edition : février 2024